

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 54 (1918)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

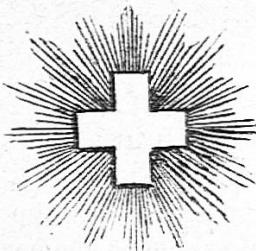
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIV^{me} ANNÉE

N^o 10
Série B



LAUSANNE

9 mars 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — PARTIE PRATIQUE : Leçon de choses. — Récitation. — Rédaction-Composition. — Dictées. — L'enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire. — Comptabilité. — Arithmétique. — Concours de français.

CHRONIQUE VAUDOISE

A propos de l'augmentation des traitements. — Le spectacle du Grand Conseil votant sans opposition aucune le projet de loi que lui soumettait le Conseil d'Etat au sujet de l'augmentation des traitements du corps enseignant primaire a été des plus réconfortants pour les hommes d'école et leur fera oublier certaines séances passées. Comme l'a dit M. le rapporteur de la Commission, même sans le bouleversement économique causé par la guerre, une augmentation des traitements s'imposait. Elle était d'autant plus nécessaire depuis que le coût de la vie est monté où vous savez. Et puisque les neuf dixièmes des communes vaudoises s'en tenaient encore au minimum exigé par la loi, il fallait bien que l'Etat intervint. C'est ce que tous nos députés au Grand Conseil avaient compris et c'est ce qui explique — du moins en partie — la décision unanime de notre autorité législative.

La S. P. V., il est vrai, n'a pas obtenu gain de cause sur tous les points. Mais l'essentiel est acquis. Voici, au surplus, qui vous mettra à même d'en juger.

Le projet primitif du Conseil d'Etat portait les chiffres suivants :

Instituteurs	de fr. 2200 à 3400 (après 20 ans)
Institutrices	de fr. 1600 à 2300 "
Maitresses d'écoles enfantines	de fr. 1000 à 1400 "

A la demande du Comité de la S. P. V., le Conseil d'Etat consentit à porter respectivement à fr. 2400 et fr. 3600 les traitements des instituteurs, et la Commission du Grand Conseil proposa d'ajouter fr. 100 à ceux des institutrices et maitresses d'écoles enfantines.

Quant aux chiffres des augmentations dues par l'Etat, ils sont ceux que nous demandions, soit le double de ce qui était accordé jusqu'ici.

Les chiffres proposés par le Comité de la S. P. V. pour les traitements de nos collègues dames n'ont pas été admis en plein, bien que la Commission ait fait remarquer qu'il existe entre les traitements de celles-ci et ceux des instituteurs

une disproportion sensible, qui n'est pas en rapport avec la différence de durée des études. Remarquons toutefois que l'augmentation qu'elles obtiennent est proportionnellement plus forte que celle des traitements des instituteurs. La fixation du traitement maximum après 15 ans de service (au lieu de 20) n'a pas trouvé grâce non plus devant l'Exécutif. Seules des considérations financières, croyons-nous, ont empêché l'Etat d'aller aussi loin que nous le demandions.

Reste la question de l'indemnité de logement, que nous aurions aimé voir fixer par la loi. Si elle n'a pas été abordée cette fois-ci, c'est qu'il fallait aller au plus pressé. M. le chef du Département de l'Instruction publique a déclaré d'ailleurs au Comité cantonal que la Loi, le Règlement et le Plan d'études doivent venir incessamment en révision.

Le dit Comité reprendra alors ces questions, ainsi que d'autres : paiement par l'Etat, logements fournis par les communes, etc.

En attendant, les collègues qui auraient des difficultés au sujet de leur logement pourront s'adresser en toute confiance au Département de l'Instruction publique, qui examinera leurs revendications avec la plus grande bienveillance.

A propos de la demande de M. le député Panchaud (Lonay), tendant à ce que les augmentations pour années de services allouées aux régentes munies du brevet provisoire fussent égales à celles accordées aux régentes en possession du brevet définitif (Je me demande si j'arriverai au bout de ma phrase!), M. le conseiller d'Etat Dubuis a donné à entendre que les brevets provisoires seraient bientôt supprimés.

Je pense que nul ne les regrettera. Ils ont assez duré... Mais on sait que rien ne dure comme le provisoire.

M. le député Burnens a émis le vœu que les augmentations dues par l'Etat fussent payées trimestriellement. Le corps enseignant, sans doute, n'y verrait aucun inconvénient, au contraire. Il vaut mieux toucher quatre fois que deux !

* * *

Il sera peut-être intéressant de mettre en parallèle, en terminant, les traitements d'avant la guerre et ceux qui viennent d'être votés :

Loi du 15 mars 1906.

	Minimum ¹	Maximum
Instituteurs	fr. 1600	fr. 2200
Institutrices	fr. 1000	fr. 1350
Maitresses d'écoles enfantines	fr. 600	—

Loi du 18 février 1918..

	Minimum	Maximum
Instituteurs	fr. 2400	fr. 3600
Institutrices	fr. 1700	fr. 2400
Maitresses d'écoles enfantines	fr. 1100	fr. 1500

L'amélioration est sensible et de nature à donner satisfaction à l'ensemble du corps enseignant primaire vaudois. Nous l'enregistrons avec reconnaissance,

¹ La loi du 28 février 1917 avait élevé de fr. 200 le minimum des traitements.

sudé que les questions restées en suspens ne tarderont pas à recevoir une solution conforme à nos voeux. Et nous exprimons nos remerciements au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, et en particulier à M. le chef du Département de l'Instruction publique et à son chef de service, qui ont mis la plus grande bienveillance à examiner nos propositions.

A. R.

*** † **Lina Porchet.** — Le 11 février dernier est décédée à Moudon, dans sa 26^e année, Mlle Lina Porchet, institutrice à Rossenges. Née à Corcelles-le-Jorat, le 4 mai 1892, orpheline de bonne heure, elle fut élevée par sa tante, Mme Jaton, mère de notre collègue de St-Cierges, décédée, elle aussi, dans les premiers jours du même mois, et qui fut pour sa nièce une seconde mère.

Entrée à l'Ecole normale en 1908, brevetée en 1911, Lina Porchet était nommée la même année à Rossenges. Dévouée et charitable, elle donnait, en dehors de sa classe, des séances de projections lumineuses, où elle quêtait pour les malheureuses victimes de la guerre, ou en faveur des tuberculeux.

C'était une vraie Vaudoise, attachée aux coutumes, au langage du terroir, mieux conservés au Jorat que partout ailleurs. Elle avait su se faire apprécier et aimer de tous, et laissera le souvenir d'un beau caractère et d'un bon cœur.

M. Deppierraz, délégué du district, retracha, au bord de la tombe, la trop courte carrière de cette collègue enlevée à la fleur de l'âge et, au nom de la S. P. V., lui dit le suprême adieu.

Nous présentons aux parents en deuil l'expression de notre sincère sympathie.

A. R.

*** **Après les Cours complémentaires.** — Un instituteur vaudois nous prie de publier les réflexions suivantes concernant l'instruction civique et la géographie :

La comparaison des trois républiques est un sujet sortant du cadre ordinaire de l'enseignement civique. Il nous paraît avoir éveillé un vif intérêt chez maîtres et élèves, et nous désirons chaque année trouver dans le *Jeune Citoyen* un sujet nouveau. A cet effet une revue modeste, agrémentée de quelques extraits de discours ou d'écrits des grands défenseurs de notre unité nationale et de notre dignité, des grandes questions qui ont agité notre pays depuis 1914, nous semble très indiquée pour susciter en nos jeunes gens l'intérêt pour la cause patriotique.

Nous désirons également avoir chaque année à étudier le développement industriel de quelques cantons. Cette étude pourrait servir de base à une revision de notre manuel de géographie du degré supérieur. Car il suffit de parcourir un peu notre pays pour admirer son essor industriel et reconnaître que la partie économique du livre, suffisante lors de sa publication, ne l'est plus aujourd'hui.

LÉON BOURGEOIS.

*** **Cours pour directeurs et directrices de cures d'air, de soleil et de gymnastique spéciale,** organisé par la Ligue vaudoise contre la tuberculose. Printemps 1918, à Lausanne.

Le Comité cantonal de la Ligue vaudoise contre la tuberculose désirait depuis longtemps offrir à ses sections et au personnel enseignant vaudois la possibilité de préparer des directeurs et directrices de cures d'air, de soleil et de gymnasti-

que. Ce projet pourra se réaliser ce printemps, grâce à une offre de MM. les docteurs Fr. Messerli et Lucien Jeanneret.

Ces Messieurs, initiateurs et directeurs de Vidy-Plage, et dont la compétence en cette matière est connue, sont disposés à donner aux délégués des sections de la L. V. T. et aux personnes s'intéressant à cette question, un cours de quatre jours ; il aurait lieu pendant les vacances de printemps des écoles primaires — probablement dans la semaine suivant Pâques — afin que les membres du corps enseignant puissent y participer ; une indemnité de 5 francs par jour sera offerte aux participants par le Comité cantonal de la Ligue vaudoise contre la tuberculose.

Les adhésions à ce cours sont à envoyer jusqu'au 11 mars à M. le Dr E. Olivier, secrétaire cantonal de la L. V. T., Le Mont sur Lausanne, qui enverra les instructions définitives en temps voulu aux participants.

Programme du cours :

Directeurs : MM. les docteurs Lucien Jeanneret et Fr. Messerli.

Matin.

1^{er} jour.

- 8 à 9 h. Conférence, discussion : La tuberculose et l'enfance.
9 à 10 h. Exercices respiratoires pratiques.
10 à 10 1/2 h. Exercices éducatifs et correctifs thoraciques.
10 1/2 à 11 1/2 h. Jeux d'enfants éducatifs.

3^e jour.

- 8 à 9 h. Conférence, discussion : Comment organiser une cure d'air, de soleil et de gymnastique. L'observation des enfants.
9 à 10 h. Leçon-type d'exercices éducatifs thoraciques.
10 à 11 h. Les exercices utilitaires pour enfants.
11 à 11 1/2 h. Jeux.

2^e jour.

- 8 à 9 h. Conférence, discussion : La gymnastique respiratoire ; la cure de soleil.
9 à 9 1/2 h. Exercices respiratoires pratiques.
9 1/2 à 10 1/2 h. Exercices éducatifs et correctifs thoraciques et généraux. Exercices d'assouplissement.
10 1/2 à 11 1/2 h. Jeux éducatifs et de mouvement.

4^e jour.

- 8 à 9 h. Discussion des questions posées par les participants.
9 à 9 1/2 h. Exercices pratiques respiratoires.
9 1/2 à 10 1/2 h. Leçon-type d'exercices éducatifs thoraciques.
10 1/2 à 11 1/2 h. Exercices utilitaires et jeux pour enfants.
11 1/2 à 12 h. Licenciement du cours.

Après-midi.

(*Les trois premiers jours seulement.*)

- 12 à 3 h. Organisation pratique d'une cure de soleil et gymnastique. Recherche d'un groupe d'enfants, en ville ; le bain de soleil ; bain du lac ; natation ; surveillance des enfants ; etc.

3 1/2 à 5 h. Leçons de gymnastique spéciale avec enfants ; exercices de commandement et surveillance, avec groupes d'élèves de l'œuvre de Vidy-Plage.

5 à 6 h. Jeux divers ; clôture d'une journée de cure ; raccompagnement et licenciement des enfants.

Un soir de 8 à 10 h. Séance cinématographique et de projections (film de Vidy-Plage).

Le cours aura lieu à la grève de Vidy-Plage sur le terrain de l'œuvre ; il aura lieu en cas de pluie au collège de Montriond ; les conférences du matin auront également lieu au collège de Montriond.

(Extrait de la Circulaire N° 3 de la Ligue vaudoise contre la Tuberculose.)

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. Section des Messieurs. — La séance du 23 février débutait par la lecture d'un rapport de M. Laravorie sur la question des sous-régents titulaires.

C'est de 1835 que date l'institution des sous-maitres ; on leur confiait autrefois la direction des petites classes. Il ne s'agissait alors que d'instruire ; enseigner les premières notions paraissait chose facile et l'on proportionnait le traitement au nombre restreint des éléments au programme.

De nos jours, au contraire, la science de l'enfant a montré toutes les connaissances pédagogiques nécessaires à l'éducateur du jeune âge, l'importance et la difficulté de son enseignement.

La loi de 1911 a limité à cinq ans la durée de fonctions des sous-régents ; mais la plupart sont titulaires avant la fin de cette période. Raison d'économie qui, nous le pensons, ne devrait pas prévaloir : l'expérience a montré les conséquences malheureuses du maintien des sous-régents comme titulaires.

Le Département de l'Instruction publique demandera incessamment aux communes de transformer les postes actuels de sous-régents en postes de régents. Notre Section, tout en intervenant auprès des autorités municipales pour les engager à cette transformation, s'efforcera de porter son action sur la loi elle-même, afin qu'elle précise que toute classe stable est dirigée par un régent.

Les indemnités de déplacement, pour les fonctionnaires appelés à des remplacements dans les communes rurales, ont fait l'objet d'un rapport très juste présenté par M. E. Ducor..

*** **Institut J.-J. Rousseau.** — Les 19 et 20 février nous avons eu le plaisir et l'honneur de recevoir la visite de M. Robert Seidel, de l'Université de Zurich. Il nous a parlé d'abord d'*éducation civique* : devons-nous préparer nos enfants pour la patrie ou pour l'humanité ? L'éducation pour la patrie est à ses yeux, dans un pays démocratique comme le nôtre, la meilleure préparation à l'éducation d'un futur citoyen de la société des nations. Il a relevé la place que Genève et la Suisse tiennent dans l'histoire de l'éducation civique. Le lendemain, M. Seidel nous entretenait, en une réunion plus restreinte, de ses idées de l'*Arbeitsschule*, dont il a été le pionnier. Ce fut, pour M. Fonteyne qui présidait, l'occasion de nous retracer l'admirable carrière de notre hôte de passage. B.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Société pédagogique du Val-de-Travers. — La Société pédagogique, réunie en assemblée à Môtiers, le samedi 16 février, a entendu un rapport très intéressant et actuel de M. Banderet, instituteur à La Côte-aux-Fées, sur ce sujet : « L'école donne-t-elle satisfaction au besoin d'activité de l'élève ? »

Il a exposé que l'instituteur, bridé par les programmes, le qu'en dira-t-on, la routine et d'autres causes encore, ne peut pas donner essor à son individualité, ce qui rend l'école morne et sans charme pour la plupart des élèves. De grandes réformes s'imposent dans ce domaine.

M. Grize, des Verrières, a donné une magistrale leçon-type sur les fractions ordinaires, suivie d'une discussion très nourrie entre partisans et adversaires de la barre oblique pour l'écriture des fractions ordinaires. Ensuite de la démission de M. Vaglio, président, mobilisé, et auquel nous renouvelons l'expression de toute notre sympathie, et de celle de M. Banderet, caissier, le Comité a été composé comme suit : MM. G. Delay, Couvet, président ; J. Perret, Les Bayards, vice-président ; Mmes Barrelet, Môtiers, secrétaire, et M. Magnin, Buttes, caissière.

Communiqué par H.-L. G.

PARTIE PRATIQUE

Pour les petits.

LECON DE CHOSES

Les pièces de un et deux centimes.

MATÉRIEL : Pièces de un et deux centimes neuves et usagées. — Feuilles de papier blanc, crayons.

LEÇON : Après avoir remis à chacun des élèves une pièce de un et une pièce de deux centimes, leur apprendre à les reconnaître très rapidement : 1^o à la vue, 2^o au toucher.

Quelle est la forme de nos pièces ? Elles sont rondes, diront les élèves. Comme une balle ? comme un crayon ? Non. Prenons-les entre nos doigts et regardons le bord ; elles ont une petite épaisseur et nous les tenons par deux côtés, deux faces ; posons-les sur une face ; nous voyons l'autre dont le tour est rond. Montrer qu'en mettant la pièce sur un papier et en passant un crayon autour, nous traçons un rond. La face que nous voyons est un cercle ; regardons l'autre face : c'est également un cercle.

De quelle couleur sont les pièces neuves ? Jaune comme de l'or ou plutôt comme du cuivre. Mais elles se ternissent vite. (Montrer des pièces neuves, puis des pièces usagées.) De quelle couleur sont les pièces usagées ? Brune. L'on donne à cette couleur brune des pièces de monnaie le nom de bronze, parce que le métal qui a servi à les fabriquer est du bronze. Il s'obtient en fondant ensemble du cuivre, du zinc et de l'étain¹.

Les pièces de un et de deux centimes sont-elles de même grandeur ? Poser la

¹ 95 % de cuivre, 4 % d'étain et 1 % de zinc.

petite pièce sur la grande afin de faire remarquer la différence de grandeur¹.

Prendre dans la main une pièce de un, puis une de deux centimes et, si possible, faire distinguer la différence de poids².

Jeter en l'air et laisser tomber les pièces sur la table pour donner l'idée du son qu'elles produisent.

Les pièces de bronze sont-elles toujours très propres ? Non. Pourquoi ? Il ne faut donc pas les mettre dans sa bouche, parce qu'elles ont touché toutes sortes de choses et parce que le cuivre qu'elles contiennent forme parfois un poison (vert-de-gris).

Observer attentivement les deux pièces et faire la description de tout ce qui y est gravé. D'un côté (avers), il y a l'écusson fédéral entouré d'une guirlande mi-partie laurier et chêne, avec le mot HELVETIA et l'année de la frappe ; de l'autre côté (verso), il y a une couronne de laurier et au centre le chiffre 1 ou 2, indiquant la valeur.

Montrer que les pièces de un et deux centimes peuvent se mettre en piles ; former une pile de pièces de un centime, puis une pile d'un même nombre de pièces de deux centimes, et faire remarquer la différence de hauteur.

A quoi servent les pièces de un et deux centimes ? Que peut-on acheter avec ces pièces ?

Combien faut-il de pièces de un centime pour faire cinq centimes ? cinquante centimes ? un franc ? etc. — Combien faut-il de pièces de deux centimes pour faire dix centimes ? cinquante centimes ? un franc ? etc.

RÉCITATION

Degrés inférieur et intermédiaire.

Le long du sentier (par Ch. Ferroud).

Alfred et Paul ont embrassé leur mère
Et, tout joyeux, ensemble ils sont partis.
Paul, le plus grand, prend la main de son frère,
Car l'aîné doit protéger les petits.
Où vont-ils donc ? Ils s'en vont à l'école ;
(Alfred a dit : « Je veux être savant ! »)
Mais il fait froid, et la neige s'envole
En blancs essaims poursuivis par le vent.
L'étroit sentier, barré de place en place
Par de la neige, est couvert de verglas ;
Et les enfants trébuchent sur la glace,
Et maître Alfred se sent déjà bien las ;
N'importe, il va ! Son frère l'encourage
Et le soutient aux endroits dangereux.
Or, voilà que, dans un mauvais passage,

¹ Le diamètre de la pièce de deux centimes est de 20 mm. et celui de la pièce de un centime de 16 mm.

² La pièce de deux centimes pèse $2 \frac{1}{2}$ grammes, celle de un centime $1 \frac{1}{2}$ gramme.

Paul a failli glisser au fond d'un creux.
Il fut tombé, sans la main de son frère...
Mais le petit, dans un vaillant effort,
Se raidissant, le retient sur le bord.

De ce récit, la morale est très claire :
Voulez-vous éviter de tomber en chemin ?
Frères, marchez toujours en vous donnant la main.

RÉDACTION-COMPOSITION

PENSÉES. PROVERBES. MAXIMES.

a) *Degré moyen.*

75. L'habit ne fait pas le moine.

SOMMAIRE : Jean a de beaux habits et il en est très fier. — Jean est un méchant garçon. — Il ne faut pas se fier à l'apparence.

SUJET TRAITÉ : Jean a mis son bel habit du dimanche. Il se redresse très fier et se regarde dans toutes les glaces. Mais Jean a un mauvais cœur ; il n'est pas aimé de ses camarades. De plus, il est paresseux et n'est pas un bon élève. Jean est beau au dehors, mais il n'est pas beau au dedans. On peut bien dire de lui que l'habit ne fait pas le moine.

76. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

SOMMAIRE : *Sens propre* : Quand le fer est chaud, on peut facilement lui donner toutes les formes ; refroidi, il résiste au martelage. — *Sens figuré* : Il faut profiter, dès l'instant où elles surgissent, de toutes les occasions favorables. — Il faut faire son travail en temps utile.

77. Ne remettons pas à demain ce que l'on peut faire le jour même.

SOMMAIRE : Jeanne a une couture un peu décousue au bas de sa robe. « Recouds-la avant de sortir », dit sa maman. Mais Jeanne est pressée d'aller jouer avec ses camarades ; elle fera la couture demain. — En jouant, Jeanne accroche sa robe décousue à un tas de bois : résultat déplorable. — Réflexion.

b) *Degré supérieur.*

84. Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.

SOMMAIRE : D'où cette maxime est-elle tirée ? — Montrez comment les écoliers peuvent et doivent s'entr'aider.

SUJET TRAITÉ : La Fontaine nous montre dans sa fable, *l'Ane et le Chien*, ce qu'eurent à souffrir ces deux animaux pour n'avoir pas voulu s'entr'aider. Le chien dut supporter la faim parce que l'âne, qui portait son repas, ne voulut pas se baisser pour lui permettre de le prendre ; il se vengea cruellement en abandonnant l'âne attaqué par un loup et en le laissant étrangler. Sans doute, ces deux animaux eurent tort. « Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature. »

A chaque instant, nous avons besoin d'une aide ou d'un conseil ; il est tout naturel que nous les demandions à nos voisins, à ceux qui vivent autour de nous. A notre tour, nous nous empresserons de leur rendre service quand ils en-

auront besoin. De cette façon, nous éprouverons les uns pour les autres sympathie et reconnaissance ; la vie en sera plus facile et plus douce.

A l'école, nous avons de nombreuses occasions de nous entr'aider ; un de nos camarades peut n'avoir pas compris ou avoir oublié une des leçons du maître : expliquons-la lui de notre mieux. Tâchons de faire comprendre à cet autre la façon de résoudre un problème qui l'embarrasse. Prêtons à notre voisin le porte-plume ou le livre qui lui manque. N'oublions pas surtout que nous devons protéger et défendre nos camarades plus faibles. Mais nous ne devons jamais aider personne à faire le mal.

85. Aidons-nous les uns les autres.

SOMMAIRE : Dites pourquoi il faut s'entr'aider à l'école et dans la société. Indiquez et décrivez une institution qui met en pratique cette maxime.

**86. Nos défauts sont d'abord des passants, puis des hôtes,
puis des maîtres.**

SOMMAIRE : Expliquez cette pensée par un exemple, en l'appliquant au développement de la passion de boire chez un alcoolique.

**87. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de
l'avoir tué.**

SOMMAIRE : Racontez brièvement la fable qui a donné lieu à ce proverbe et indiquez quelques-unes des applications qu'on en peut faire dans la vie.

88. Ce qu'il faut pour se bien porter.

SOMMAIRE : Développez cette pensée : « Voici trois médecins qui ne se trompent pas : Gaieté, doux exercice et modeste repas. » — Ce qu'il faut en somme pour se bien porter, c'est la bonne humeur, l'hygiène et la tempérance. — La bonne humeur adoucit les souffrances, entretient la santé. — L'exercice modéré est le meilleur digestif. — La modération en tout est une règle dont il ne faut jamais se départir.

89. La force prime le droit.

SOMMAIRE : Appréciez cette pensée et montrez-en l'immoralité. — Ce que c'est que la force. — Ce que c'est que le droit. — Que veut dire le mot primer ? (passer en premier, passer avant, dominer). — Origine historique de la maxime. (Bismarck.) — Immoralité du principe, malheureusement souvent appliqué dans la vie. — La force au service du droit.

DICTÉES

Aux enfants qui vont quitter l'école.

Enfants, vous allez entrer dans la vie ; des mille routes qu'elle ouvre à l'activité humaine, chacun de vous en prendra une. La carrière des uns sera brillante, celle des autres obscure et cachée ; la condition et la fortune de vos parents en décideront en grande partie. Que ceux qui auront la plus modeste part n'en murmurent point. Ce qui ne dépend point de nous ne saurait être un véritable bien, et, du reste, la patrie vit du concours du travail de tous ses enfants. Dans la mécanique de la société, il n'y a point de rouage inutile. Entre le mi-

nistre qui gouverne l'Etat et l'artisan qui contribue à sa prospérité par le travail de ses mains, il n'y a qu'une différence, c'est que la fonction de l'un est plus importante que celle de l'autre, mais à la bien remplir le mérite est le même. — JOUFFROY.

Paysan et paysage.

Le paysan est l'élément suprême du paysage, son produit, sa résultante. Par son aspect, son altitude, son geste, sa physionomie, son langage, il s'y adapte strictement. Il s'y relie comme l'arbre trapu et noueux qui s'incorpore au sol qu'il fouille de ses racines et dont il boit la sève ardente comme du sang. Lui aussi, l'homme, est attaché à la glèbe qu'il fouille de ses bras et dont il s'ingénie à aspirer la sève. Ainsi qu'aux temps féodaux, il est resté serf, serf de la terre. Il en porte les couleurs, toujours terreux en son aspect et jusqu'en sa face. Despotisme étroit et comme jaloux, la terre qui nourrit l'homme, en retour le veut tout entier. Elle veut ses muscles, son cœur, son cerveau. Elle le brise, le courbe, le voûte, le force à la regarder, à ne regarder qu'elle. Elle ne se donne qu'à celui qu'elle épouse. — A. CHANGEUR.

La forêt sous la tempête.

(*Imparfait et passé simple.*)

L'ouragan roulait maintenant sa colère, descendait dans les combes, les fondrières, les ravines, secouait la crinière des fourrés, soulevait un amas de feuilles mortes et de brindilles, remontait les talus et s'avancait comme une meute de loups hurlants et bondissants. La forêt, plongée dans son sommeil hivernal, s'était réveillée tout à coup, secouée d'un immense frisson. Les vieux chênes, jusque-là maussades et indifférents, commencèrent à gémir sourdement. Les colosses aux fûts vigoureux agitèrent fièrement leurs faîtes dans les espaces tourmentés, puis ils abaissèrent leurs bras puissants et les redressèrent aussitôt, immenses, vers le ciel, dans une sorte d'invocation sublime.¹ Les échos s'emplissaient de clamours, et les branches entrechoquées, fracassées, produisaient au milieu de la tourmente, les éclats de la foudre et les mugissements de la mer. Cela bramait, sifflait, hurlait avec des intervalles tragiques de silence pour reprendre plus furieusement eusuite comme sur un commandement. — HUGUES LAPAIRE.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE¹

Les auxiliaires et les ennemis de l'agriculteur.

A. — *Les auxiliaires de l'agriculteur.*

L'agriculteur doit bien connaître — afin de les protéger — les animaux qui font la chasse aux espèces nuisibles. Nous allons signaler les plus intéressants.

Mammifères. — La belette et le chat détruisent les souris, les mulots, les campagnols et autres petits rongeurs. La musaraigne et la chauve-souris sont des insectivores qu'il faut bien se garder de détruire. La taupe et le hérisson

¹ Voir *Educateur*, N° 2.

commettent bien quelques dégâts, la taupe en bouleversant le sol, le hérisson en mangeant des fruits, mais il faut tenir compte qu'ils détruisent quantité d'insectes, les plus grands ennemis de nos cultures (s'en convaincre en examinant le contenu de leur estomac).

Oiseaux. — Les rapaces nocturnes, comme la chouette, le bibou, la hulotte, sont de grands destructeurs de rats et de mulots : au lieu de les tuer bêtement et de les clouer sur la porte de leur grange, les paysans devraient plutôt combattre les préjugés absurdes qui règnent à leur égard, et les protéger.

Les petits oiseaux, comme l'hirondelle, la mésange, la fauvette (le moineau, lui-même, qui commet quelques dégâts dans la saison des fruits mûrs), sont de grands destructeurs d'insectes : ce sont les meilleurs amis du cultivateur.

L'homme ne saurait vivre sans l'oiseau, qui seul peut le sauver de l'insecte, a dit Michelet.

Reptiles et Batraciens. — Le lézard, l'orvet et la couleuvre — qu'on tue trop souvent parce qu'on la prend pour une vipère, le crapaud et la grenouille, tous ces animaux détruisent des insectes et des limaces ; aussi doivent-ils être respectés, au même titre que les oiseaux.

Insectes. — Il y a un petit nombre d'insectes utiles : ceux qui sont carnassiers, comme le carabe doré, qui détruit des insectes et des limaces, la coccinelle, qui chasse les pucerons, etc. L'abeille et le ver-à-soie sont les plus utiles.

Remarquer que l'abeille, les papillons, et tous les insectes qui fréquentent les fleurs, peuvent être considérés comme les auxiliaires de l'agriculture en ce qu'il sont des agents utiles — et parfois nécessaires — à la pollinisation. (Si les insectes, en général, détruisent les fruits, il faut leur savoir gré de contribuer à leur formation en facilitant la fécondation des fleurs.)

Arachnides. — Les araignées, qui sont un objet de dégoût et de frayeur dans nos maisons, doivent être appréciées dans nos champs, où elles se livrent constamment à la chasse des insectes, leur seule nourriture.

Vers. — Les vers de terre ne mangent que de la terre : ils ne commettent donc aucun dégât. Remarquer que, grâce aux galeries qu'ils creusent sans cesse, ils facilitent la pénétration, dans le sol, de l'air et de l'eau, si nécessaires aux racines. D'autre part, en venant déposer leurs déjections à la surface, ils contribuent à renouveler la terre végétale.

B. — *Les ennemis de l'agriculteur.*

Pour pouvoir combattre efficacement ses ennemis, il importe de les connaître. Nous allons signaler ceux qui sont le plus nuisibles à l'agriculture.

Parmi les *Mammifères*, citons des *Carnivores* : le renard et la fouine qui ravagent les poulaillers et sont de grands destructeurs de gibier ; des *Rongeurs* : les rats et les souris, qui commettent des dégâts dans les maisons et les greniers ; les mulots et les campagnols, qui ravagent les champs ; les loirs et les lérots, fléaux des jardins fruitiers ; les écureuils, destructeurs des nids d'oiseaux.

Parmi les *Oiseaux*, il faut citer quelques *Rapaces* : buse, épervier, milan, qui font la chasse au gibier, aux petits oiseaux, et ravagent souvent les basses-cours ; le corbeau, la pie et le geai, qui détruisent les œufs de divers oiseaux et font des ravages dans nos récoltes.

Parmi les *Vers*, nous citerons le ténia et la douve, et parmi les *Mollusques*, la limace et l'escargot.

Les Insectes. — Les plus nuisibles des animaux sont les insectes. Il est absolument nécessaire d'avoir quelques notions sur leur organisation, leur reproduction, leur métamorphose et leurs mœurs.

Organisation : Observer un insecte quelconque : carabe, hanneton, sauterelle, fourmi, abeille, papillon, mouche, pour ne citer que ceux qu'on peut facilement se procurer.

Noter que le corps présente trois régions distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. Voir dans la tête : les antennes, les yeux, la bouche — pourvue de mandibules et de mâchoires, si l'insecte se nourrit de matières solides (hanneton) ou d'une trompe si l'alimentation est liquide (papillons).

Constater que le thorax porte deux paires d'ailes, en général, et trois paires de pattes, que l'abdomen est souvent terminé par un aiguillon (abeille), par un tube servant à la ponte (hanneton)...

Métamorphose : Suivre l'évolution d'un insecte, du ver-à-soie, par exemple, ou de toute autre chenille¹. Constater que l'animal, au bout d'un certain temps — variable avec l'espèce, — cesse de manger et file un cocon de soie dans lequel il s'enferme et se change en une sorte de momie (chrysalide), qui lentement se métamorphose en un insecte parfait. Noter que cet insecte pond; recueillir les œufs et constater qu'ils donnent naissance à des chenilles semblables à celle qui a servi de point de départ.

Collection. — Etudier spécialement les insectes suivants et en faire une collection :

Coléoptères : Hanneton, charançon.

Orthoptères : Courtilière, criquet, sauterelle.

Hyménoptères : Guêpe.

Lépidoptères : Piéride du chou, pyrale de la vigne, cochylis.

Hémiptères : Puceron, phylloxéra.

Diptères : Mouche.

Aptères : Pou.

(A suivre.)

P. CHAUVENT.

COMPTABILITÉ

Suite des réponses avec indications sommaires sur les solutions des problèmes de comptabilité du recueil de calcul à l'usage des élèves du degré supérieur des écoles primaires vaudoises. (Voir *Educateur* N° 2, page 29.)

Degré supérieur. -- Deuxième année.

N°1. *Doit* : fr. 1827 + 118,90 + 87 + 306 + 93,10 = fr. 2432.

Avoir : fr. 1500 + 120,25 + 200 + 18 + 510 + 83,75 (solde) = fr. 2432.

N° 2. *Doit* : fr. 22,75 + 6 + 24 + 2,40 + 7,50 + 5,25 + 8,75 + 1,50 + 1,80 + 3,20 + 9,50 + 6 + 5,98 + 2,50 + 7,60 + 9,50 = fr. 124,23.

¹ Mettre l'insecte dans une boîte avec quelques feuilles — renouvelées chaque jour — de la plante sur laquelle on l'a récolté.

Avoir : fr. 9,39 + 20 + 20,06 + 45 + 8,52 + 22,50 + 28,76 (solde)
= fr. 124,23.

N° 3. Fr. 107,80 + 296,25 + 97,45 + 646,30 + 328,45 + 245,90 + 264,10
+ 607,75 + 455,20 + 183,30 = fr. 2931,90
Escompte 8 % = fr. 234,55
Comptant = fr. 2697,35

N° 4. Fr. 2592 + 774,70 + 1368 + 4224 + 1125 = fr. 10083,70
Escompte 3 % = fr. 302,50
Comptant = fr. 9781,20

N° 5. Fr. 152 + 78,45 + 12 + 105 + 75 + 62,40 = fr. 484,85
Escompte 2 % = fr. 9,70
Comptant = fr. 475,15

N° 6. Fr. 355,85 + 112,55 + 306 = fr. 774,40
Escompte 2 1/2 % = fr. 19,35
Comptant = fr. 755,05

N° 7. Fr. 1070,90 + 1743,75 + 2100 + 10 = fr. 4924,65
Escompte 3 1/2 % = fr. 172,35
Comptant = fr. 4752,30

N° 8. Fr. 598,50 + 215,30 + 259,95 + 188,70 + 69 + 40 + 93,75 + 80,20
+ 78,75 + 60 + 72 + 78 = fr. 1834,45
Escompte 2 % = fr. 36,70
Comptant = fr. 1797,45

N° 9. Fr. 5394,29 + 189,55 + 88,43 + 8,50 + 352,21 = fr. 6032,98
Bénéfice 12 % = fr. 723,96
Prix de vente = fr. 6756,94
Fr. 6756,94 : 2908,5 = fr. 2,32 environ. (Voir *errata*.)

N° 10. Fr. 7656,76 + 39,40 + 49,73 + 158,66 + 121,48 + 8,46 + 480,25
= fr. 8484,44
Bénéfice 12 1/2 % = fr. 1060,55
Prix de vente = fr. 9544,99
Fr. 9544,99 : 3417,65 = fr. 2,79 soit fr. 2,80.

N° 11. Dépenses : fr. 300 + 254,80 + 31,20 + 88,40 + 240,90 + 247,48
+ 67,60 + 143 + 31,50 + 39 + 161 + 202 + 62 + 20 + 25 + solde
fr. 217,42 = fr. 2101.

Recettes : fr. 412,50 + 957 + 558 + 117 + 39 + 17,50 = fr. 2101.

N° 12. Fr. 44,62 + 6,97 + 98,02 + 94,38 + 6,45 + 72,93 + 89,23 + 13,94
+ 36,47 + 5,48 + 46,48 + 7,68 + 8 + 4,40 = fr. 535,05.

N° 13. Dépenses : fr. 12,50 + 3,50 + 72,25 + 52,50 + 4,50 + 3,50 + 18 + 13,20 + 64,50 + 12,40 + 6,20 + 18 + 26,95 + 38,71 + 11,20 + 20,62 + 21,15 + solde fr. 19,32 = fr. 418,70.

Recettes : fr. 178,20 + 40,50 + 125 + 60,50 + 14,50 = fr. 418,70.

N° 14. Dépenses : fr. 35 + 125,60 + 48,25 + 25 + 540,80 + 42,85 + 30 + 346,50 + 25 + 532,30 + 35,50 + 47,80 + solde fr. 413,76 = fr. 2248,36.

Recettes : fr. 278,75 + 251,66 + 347,83 + 60 + 500 + 285,12 + 75 + 480 = fr. 2248,36.

N° 15. Fr. 962,40 + 21 + 22,50 + 558,25 + 115,20 + 28,90 + 8,75 + 15,50 + 43 + 40 + 53,90 + 18,50 + 42 + 66,56 = fr. 1968,46.

Fr. 1968,46 : 7890 = fr. 0,249 soit fr. 0,25.

N° 16. Dépenses : fr. 650 + 7,80 + 3,60 + 6,50 + 2,50 + 1 + 35,75 + 16,3 + 91,76 (bénéfice) = fr. 815,21.

Recettes : fr. 392,40 + 330,93 + 19,20 + 6,48 + 5,88 + 2,31 + 9,40 + 2,21 + 46,40 = fr. 815,21.

N° 17. Fr. 48 + 16,50 + 1,04 + 5,18 = fr. 40,72
Fr. 14,70 + 5,60 + 9,60 + 16,25 + 11 } + 4 = fr. 193,25
+ 72 + 6,46 + 12,92 = fr. 148,53 }

N° 18. Dépenses : fr. 133,20 + 168,50 + 28 + 19,60 + 58,50 + 85 + rapport net fr. 179,20 = fr. 672.

N° 19. Dépenses : fr. 133,20 + 142,50 + 56 + 56 + 11 + 48 + 85 + 85 + rapport net fr. 24,40 = fr. 611,10.

Recettes : fr. 409,50 + 201,60 = fr. 611,10.

N° 20. Dépenses : fr. 170 + 492,40 + 44,44 + 17,60 + 165,75 + 44,44 + 53,33 + 35,56 + 144 + 85 + rapport net fr. 376,97 = fr. 1629,49.

Recettes : fr. 1466,69 + $\frac{1}{3}$ de fr. 488,40 (162,80) = fr. 1629,49.

Remarque : Pour certains calculs de ce problème, utiliser de préférence la règle de trois.

N° 21. Fr. 35 + 5,50 + 45 + 23 + 60 + 6 + 20 + 19 + 5,51 + 18,35 + 86 + 15 + 69,60 + 13,65 + 17,06 + 15 = fr. 423,67.

N° 22. Fr. 60 + 403,92 + 60 + 317,83 + 78 + 331,20 + 70 + 189 + 147 + 60 + 160 + 50 + 70 + 720 + 134,20 = fr. 2818,45.

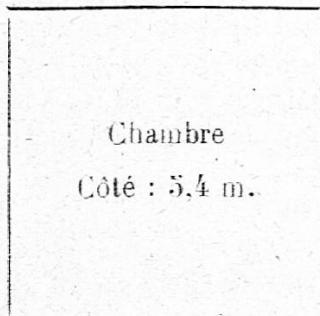
Errata : Les réponses données à la page 464 du livre du maître sont celles du cours de première année ; celles du cours de deuxième année se trouvent à la page 455. — Au N° 8, la réponse est fr. 1797,45. — Au N° 9, page 446, lire un déchet de 39,2 kg. au lieu de g. — Au N° 14, la réponse est fr. 413,76. — Au N° 20, la réponse est fr. 376,97. — Au N° 21, page 124, au quatrième alinéa, lire lettre d au lieu de b.

(A suivre.)

J.-F. MOREROD.

ARITHMÉTIQUE

Problèmes de récapitulation



Cherchez :

1. Le contour de cette chambre. — (R. 21,6 m.)
2. La valeur, à fr. 0,55 le m. des plinthes (soubassements) qui l'entourent. — (R. fr. 11,88.)
3. La surface. — (R. 29,16 m².)
4. Le coût du parquet, à fr. 12,50 le m². — (R. fr. 364,50.)
5. Le nombre de lames de parquet nécessaires, si chacune a 6 dm. de long et 15 cm. de large. — (R. 324.)
6. La valeur, à fr. 15 le m², d'un tapis occupant les $\frac{5}{9}$ de la surface de cette chambre. — (R. fr. 243.)
7. Combien on payera ce tapis, au comptant, si l'on jouit de 3 % d'escompte. — (R. fr. 235,71.)
8. Dessinez cette chambre à l'échelle de $1/100$, de $1/20$, de $1/30$.
9. Quelle sera, en cm², la surface du dessin à l'échelle de $1/15$. — (R. 1296 cm².)

II

Dessiner au tableau noir un triangle représentant une vigne et indiquer les dimensions suivantes : hauteur du triangle 57,6 m., base 62,5 m.

Calculez :

1. La surface de cette vigne. — (R. 1800 m².)
2. Ce qui lui manque pour avoir 1 ha. — (R. 8200 m².)
3. Sa valeur à fr. 75 l'are. — (R. fr. 1350.)
4. L'intérêt de cette somme à 3 %, à $4 \frac{1}{2} \%$, à $4 \frac{3}{4} \%$. — (R. fr. 67,50 ; fr. 60,75 ; fr. 64,125.)
5. L'impôt à l'Etat, à raison de 2 % de la valeur de la vigne. — (R. fr. 2,70.)
6. L'impôt à la commune, soit $1 \frac{3}{4} \%$ de la valeur de la vigne. — (R. fr. 2,36.)
7. L'assurance contre le phylloxéra, soit 6 % de la valeur de la vigne. — (R. fr. 0,81.)
8. Les frais de culture, à fr. 0,25 le m². — (R. fr. 450.)
9. La récolte, à raison de 48 l. par are. — (R. 864 l.)
10. La valeur de cette récolte, à fr. 112,50 l'hl. — (R. fr. 972.)
11. Combien % du prix de la vigne. — (R. 64 %.)
12. Exprimez ce % en fraction ordinaire. — (R. $\frac{16}{25}$.)

F. MEYER.

Solutions des problèmes pour les maîtres donnés dans le N° 4.

N° 1. — Soient x le nombre d'œufs à fr. 3,71 la dz., y ceux à fr. 3,80 et z ceux à fr. 4,25. On a, le prix moyen d'une dz. étant fr. 3,95 :

$$\frac{3,71x}{12} + \frac{3,80y}{12} + \frac{4,25z}{12} = 3,95,$$

$$\text{d'où } (1) 371x + 380y + 425z = 4740.$$

$$\text{On a également } (2) x + y + z = 12$$

$$\text{On tire de } (2) z = 12 - x - y,$$

l'où, substituant cette valeur de z dans l'équation (1), on obtient toutes simplifications faites $6x + 5y = 40$

$$\text{et } y = \frac{40 - 6x}{5} \text{ ou } y = 8 - \frac{6x}{5}.$$

y étant entier, il faut que $6x$ soit divisible par 5, ce qui exige $x = 0, 5, 10$. La valeur $x = 0$ est incompatible avec les données du problème et $x = 10$ donnerait pour y une valeur négative. Donc $x = 5$, d'où par substitution on trouve $y = 2$ et $z = 5$. Chaque dz. se composait donc de 5 œufs à fr. 3,71 ; 2 à fr. 3,80 et 3 à fr. 4,25.

DIVERS.

N° 2. — L'explication de ce paradoxe consiste en ce que la limite d'un nombre infini de parties peut ne pas être égale à la somme des limites. Dans le cas particulier, la somme des petites demi-circonférences ne pourra jamais être réduite au diamètre parce que même à la limite la ligne courbe ou demi-circonférence sera toujours plus longue que la ligne droite ou diamètre, pour chacune des petites demi-circonférences. Donc la demi-circonférence infinitiment petite sera toujours plus longue que son diamètre.

L. LOUP.

Mlle L. Dufey, Trélex; MM. J. Reiser, Mormont (Jura bernois); R. Addor, Yverdon; A. Bocherens, Echandens et L. Loup, Gletterens nous ont adressé des solutions exactes.

Problèmes pour les maîtres.

1. Peut-on affirmer mathématiquement qu'il y a dans le canton de Neuchâtel au moins 2 personnes ayant le même nombre de cheveux ?

2. Une marchande de cerises se rend au marché; elle a une balance, mais seulement 4 poids. Malgré cela elle peut, seulement avec ses 4 poids, peser toutes les quantités de cerises qu'on lui demande entre 1 et 40 kg. Quels sont ces poids ? (Nombres entiers.)

M. à L.

Adresser les solutions, avant le 1^{er} avril, au rédacteur de la partie pratique de l'Éducateur.

CONCOURS DE FRANÇAIS

De nombreux élèves ont participé au concours de français ouvert dans l'*Éducateur* du 12 janvier. Le compte rendu du concours et la liste des lauréats paraîtront dès que sera terminée l'appréciation des rédactions.

Vient de paraître
Chez Georges Bridel & Cie, éditeurs

CHANTS DE ZOFINGUE

Onzième édition, augmentée de 18 morceaux
Un volume de 495 pages. Cartonné: fr. 3.50. Relié: fr. 4.50

Les personnes possédant la 10^e édition peuvent se procurer le supplément
au prix de 50 cent. (5 fr. la douz.) auprès des éditeurs.

CHANSONNIER DES ZOFINGIENS de la Suisse romande

Dixième édition, revue, corrigée et augmentée.
Un volume relié toile de 180 pages. Prix: fr. 2.75



ÉDITION LA CONCORDE, Jumelles, 4, LAUSANNE

Vient de paraître :

Aux parents, par **Th Vernet.** Causerie sur l'éducation des enfants. —
Prix relié toile Fr. 2 —

(Très recommandé à tous ceux que préoccupent l'avenir, le souci de
préparer la génération qui monte.)

L'Amour et le Mariage. Sept causeries par **Jacques Adamina,**
pasteur. — Vol. de 330 pages. Prix Fr. 4 —

Les questions traitées dans ce volume sont d'un intérêt aussi grand
qu'universel. L'auteur, sans voiler en rien les côtés sérieux, douloureux,
tragiques même du sujet, a tenu pourtant à en relever, de préférence,
les côtés élevés et poétiques. Il ne fallait pas moins que la fine psychologie
de M. Adamina pour traiter un tel sujet, que les hypocrisies de mœurs et
de langage ont rendu extrêmement délicat. Ce volume devrait être lu par
tous : parents, jeunes gens et jeunes filles.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Grosse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

MAIER & CHAPUIS

10% au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON
SPÉCIALE
de
VÊTEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la
CHEMISERIE

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
ASCENSEUR 14 Rue Haldimand
CH LES MESSAZ TÉLÉPHONE

PORTRAITS DE TOUS FORMATS

SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS

DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS

Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS

MINIATURE, etc.

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Berne 1914.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine,
les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance
avant le MARDI A MIDI.

Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Les élèves terminant avec succès la troisième année sont reçues de droit à l'Université (faculté des sciences sociales et politiques).

Examens d'admission : les 21 et 22 mars 1918, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire, rue Monbijou, 25. Ouverture du cours d'été : le 16 avril 1918.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 16 mars 1918, au directeur

Dr K. FISCHER.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires.**

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEN-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 **TRÈS GRAND CHOIX ET**
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

**LIBRAIRIE
THÉATRALE**

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

**LIBRAIRIE
MUSICALE**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{me} ANNÉE.—N° 11.

LAUSANNE.—16 mars 1918.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUQIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : *Abonnements et Annonces*

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, La Rippe.

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Editions ATAR — GENÈVE

Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.

ARZANI, prof.	<i>Grammaire italienne</i>	Fr. 3.—
»	» <i>Anthologie italienne</i>	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	<i>Manuel d'instruction religieuse, 4^{me} édition</i>	» 0.75
CLIFT, J.-A.	<i>Manuel du petit solfègeien</i>	» 0.95
CORBAZ, André.	<i>Exercices et problèmes d'arithmétique, 1^{re} série, Livre de l'élève</i>	» 0.80
	» » » <i>Livre du maître</i>	» 1.40
	» » » <i>2^{me} série Livre de l'élève</i>	» 1.20
	» » » <i>Livre du maître</i>	» 1.80
	» » » <i>3^{me} série, Livre de l'élève</i>	» 1.40
	» » » <i>Livre du maître</i>	» 2.20
DEMOLIS, prof.	<i>Calcul mental</i>	» 2.20
	<i>Manuel de géométrie</i>	» 1.70
DENIS, Jules.	<i>Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)</i>	» 2.—
DUCHOSAL, M.	<i>Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète</i>	» 0.60
»	» » » » <i>réduite</i>	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	<i>Guide du violoniste</i>	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	<i>Manuel d'instruction civique (2^{me} partie : Autorités fédérales)</i>	» 2.—
ESTIENNE, H.	<i>Pour les tout petits, poésies illustrées</i>	» 2.—
GAVARD, A.	<i>Livre de lecture, degré moyen</i>	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	<i>Comment faire observer nos élèves ?</i>	» 2.25
GROSGURIN, prof.	<i>Cours de géométrie</i>	» 3.25
JUGE, M. prof.	<i>Notions de sciences physiques</i>	» 2.50
	<i>Leçons de physique, 1^{er} livre : Pesanteur et chaleur</i>	» 2.—
	» » <i>2^{me} livre : Optique</i>	» 2.50
	<i>Leçons d'histoire naturelle</i>	» 2.25
	<i>Leçons de chimie</i>	» 2.50
LESCAZE, A., prof.	<i>Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande)</i>	» 2.75
	<i>Premières leçons intuitives</i>	» 1.80
	<i>Manuel pratique de langue allemande, 1^{re} partie</i>	» 1.50
	» » <i>II^{me} partie</i>	» 3.—
	» » <i>I^{re} partie, professionnelle</i>	» 2.25
	» » <i>II^{me} partie, professionnelle</i>	» 2.75
MALSCH, A.	<i>Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache</i>	
	<i>1^{re} partie</i>	» 1.40
	<i>2^{me} partie</i>	» 1.50
	<i>3^{me} partie</i>	» 1.50
MARTI, A.	<i>Les fables de la Fontaine (édition annotée)</i>	» 1.50
MARTI, A.	<i>Livre de lecture, degré inférieur</i>	» 2.50
MARTI et MERCIER.	<i>Livre de lecture, degré supérieur</i>	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	<i>Premiers éléments d'histoire naturelle</i>	» 2.75
PLUB'HUN, W.	<i>Comment prononcer le français?</i>	» 0.50
»	<i>Parlons français.</i>	» 1.—
POTT, L.	<i>Geschichte der deutschen Literatur</i>	» 4.—
SCHUTZ, A.	<i>Leçons et récits d'histoire suisse</i>	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	<i>Histoire sainte</i>	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire.

Montreux. La place de directeur du Collège et de l'Ecole supérieure de Montreux est mise au concours.

Obligations : Direction des établissements secondaires, éventuellement leçons. Ces dernières fixées selon les compétences du directeur et d'entente avec les autorités ; en ce cas, les titres légaux pour l'enseignement secondaire seront exigés.

Avantages : Traitement jusqu'à 6200 francs, augmentations de l'Etat non comprises.

Entrée en fonctions : avril 1918.

Adresser inscription et curriculum vitae jusqu'au 25 mars, à 6 heures du soir, au Département de l'instruction publique, service de l'enseignement secondaire.

Ecole suisse de Céramique

Chavannes-Renens

Etablissement officiel subventionné par la Confédération et l'Etat de Vaud. L'Ecole forme des potiers et des céramistes. La durée de l'apprentissage^{est} est de deux ans. L'année scolaire commence le 1er mai. Age d'admission 15 à 17 ans.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 avril.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction.

Ecoles normales

Examens d'admission

- a) Pour les cours spéciaux (Ecoles enfantines et travaux à l'aiguille, le mercredi 3 avril et le jeudi 4, à 7 heures du matin);
- b) Pour la III^e classe des jeunes filles, le mercredi 3 avril, à 2 heures après midi, le jeudi 4 et le vendredi 5 avril, à 7 heures du matin;
- c) Pour la IV^e classe des garçons, le jeudi 4 avril, à 2 heures après midi, les vendredi 5 et samedi 6 avril, à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur avant le 23 mars prochain et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine);
- b) Un certificat de vaccination;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité;
- e) L'indication exacte de la dernière école fréquentée.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice^{des} des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 francs par an.

Conditions d'admission : être âgé de 16 au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmité préjudiciable aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du programme d'admission.

Ce programme sera envoyé sur demande.

P. 30 722 L.

Lausanne, le 13 février 1918.

La Direction.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

Emile CHAIX et William ROSIER

Manuel de Géographie physique

Destiné aux Classes supérieures
des Etablissements d'instruction secondaire.

Deuxième édition, remaniée, augmentée et enrichie de nouvelles figures. Un vol. cartonné, 188 pages, 388 gravures. Fr. 4.50¹.

« Ce Manuel est destiné aux classes *supérieures* des établissements d'instruction *secondaire*. Or cet enseignement est, pour certains élèves, le dernier qu'ils reçoivent avant d'entrer dans la vie active, pour d'autres, la préparation aux études universitaires. Nous pensons qu'il doit dans les deux cas tendre surtout à former le raisonnement ; en sorte qu'un manuel pour ces classes doit ressembler le moins possible à une machine à verser la science toute faite dans des récipients inertes.

» L'idéal pour l'enseignement de la *Géographie physique*, serait que le professeur pût *mener l'élève en face des phénomènes géophysiques*, l'initier à leur observation, faire avec lui des essais d'interprétation et les discuter. Mais cet idéal ne peut jamais être atteint que partiellement. Il a donc fallu nous rabattre sur une méthode plus modeste ; et c'est ainsi que nous avons tâché de *réaliser un manuel qui présentât le sujet selon la méthode scientifique* : *les faits*, sous la forme *objective* de photographies ou de cartes, avec indication très brève de ce qu'on y peut observer, puis diverses *interprétations* de ces faits et la critique de ces interprétations, — le tout sous une forme assez succincte pour obliger l'élève à un travail de réflexion. Nous poursuivons ainsi un triple but :

1. *Développer l'esprit d'observation* par l'étude des documents, point capital dans les sciences ;

2. *Développer l'imagination scientifique*, par la recherche des interprétations ;

3. *Développer l'esprit de critique scientifique*, autant que c'est possible dans l'enseignement secondaire.

» Et puisqu'il s'agit d'un manuel *secondaire*, nous avons sacrifié des sujets entiers qui semblaient dépasser notre cadre. D'ailleurs, nous ne faisons pas de la géologie, de l'hydrographie, de la météorologie pour elles-mêmes, mais de la *Géographie*, dans laquelle le but final de l'étude est l'*Homme*. »

(Extrait de la *Preface*.)

¹ Dans le prix ci-dessus est comprise l'augmentation de 20 % décrétée par la Société suisse des libraires sur les ouvrages scolaires.